# Le Ruban Rouge

#### Sommaire:

- > Éditorial du Président
- > Vie de la Section
- > Vie de la Société
- > Actualités et Informations diverses



"L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

nnée 2, n° 1

#### Éditorial du Président

Voici le numéro 2 du Ruban Rouge; il semblerait que la première parution de ce bulletin de liaison ait reçu un accueil encourageant pour ses initiateurs.

Dès lors, on peut espérer que, s'il répond à votre attente, il suscitera des vocations pour que, chacun se sentant concerné, les articles affluent et soutiennent l'intérêt de ses lecteurs.

À ce propos, il faut savoir que tous les sujets peuvent y être traités sans exclusive, qu'ils rapportent ce qu'il est convenu d'appeler des sujets d'actualité comme des récits ou anecdotes personnelles, qui rendent vivant ce lien d'amitié.

Il est un moyen pour chacun d'entre nous d'être au sein de notre section et pas seulement à l'occasion de nos rencontres trimestrielles, notamment pour ceux qui, pour des raisons diverses, ne peuvent y participer.

Nous avons eu une très belle conférence prononcée par Monsieur le Professeur André Chaîneau, qu'il en soit ici remercié, car il a su rendre accessible à tous un domaine sérieux qui n'est pas — comme on dit — la "tasse de thé" du français.

Il a bien voulu, à la demande exprimée par de nombreux auditeurs, nous en donner la riche substance, dans un article que vous trouverez dans ce Ruban Rouge n°2.

Ainsi, la voie est maintenant ouverte ... alors à vos plumes ou à votre ordinateur.





André Frezouls Président de la Section de la Vienne

#### Dans ce numéro :

Édi <mark>torial du Président</mark>	1
Un zeste d'histoire - Paul APPELL	1
Vie de la Section — Mouve- ments	2
Vie de la Section — Organigramme	3
Conciliateurs de Justice - Faiseurs de Paix (Voltaire)	4
Et si les Français s'intéres- saient à l'économie	5
Vie de la Section — Visite à Saumur le 6 mai 2008	6
Infos du Siège	6
Un zeste d'histoire - Paul APPELL (suite et fin)	6
Le coin du Secrétaire	6

# Un zeste d'histoire Paul APPELL - 1er Président de la SEMLH

Ce qui frappe le plus, lorsque l'on s'intéresse pour la première fois à la vie de Paul Appell, c'est l'importance et la réussite de deux carrières distinctes menées en paral-lèle : une carrière de brillant mathématicien et mécanicien, marquée par la publication de plus de 250 travaux - une carrière d'homme de pouvoir et de responsabilités, qui le conduisit à être recteur de l'Académie de Paris (1920-1925) ou Secrétaire Général de la France auprès de la Société des Nations.

Paul Émile Appell est né le 27

septembre 1855 à Strasbourg. Ses parents, fervents catholiques, sont teinturiers et revendiquent, dans une Alsace déchirée entre France et Allemagne, leur identité française. Appell commence ses études à Strasbourg, mais la débâcle de 1870 vient les interrompre. L'Allemagne de Bismarck annexe l'Alsace et la moitié de la Lorraine. Pour rester citoyen français, Appell s'exile à Nancy, où il se lie d'amitié avec Henri Poincaré. En 1873, il entre à l'École Normale Supérieure, et, 3 ans plus tard, il passe son doctorat, consa-



cré à la géométrie projective "Sur les propriétés des cubiques gauches et le mouvement hélicoïdal d'un solide". En 1881, il épouse Amélie Bertrand, une nièce des mathématiciens Joseph Bertrand et Charles Hermite, et qui était aussi cousine d'Émile Picard. Ils auront 3 filles, dont l'une épousera.... un mathématicien : Émile Borel!

A partir de 1885, Appell est Maitre de Conférences à la Sorbonne, où il occupe la chaire de mécanique, puis en 1893 il est élu à l'Académie des Sciences. Son (suite en dernière page)

# Vie de la Section

# In Memoriam

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MONSIEUR LE GENERAL DE BRI- GADE	ROGER	ACHARD	860005	OF	19-04-08
MONSIEUR	MICHEL	DESSE	860004	СН	01-12-07
MONSIEUR L'INS- PECTEUR GENE- RAL (H)	GABRIEL	GODET	860004	СН	01-04-08
MONSIEUR	ETIENNE	POUVRASSEAU	860003	OF	10-04-08
MONSIEUR LE CAPITAINE	HENRI	RIVIERE	860004	СН	11-03-08
MONSIEUR LE COMMANDANT	JEAN	ROLAND-GOSSELIN	860001	СН	09-01-08



# Ils nous ont quitté pour rejoindre d'autres cieux :

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MADAME	B <mark>RIGITTE</mark>	de GASTINES	860003	OF		
MONSIEUR LE COLONEL	JEAN	HERTZOG	860004	СН	22000	LANNION
MONSIEUR	A <mark>LAIN</mark>	JUNQUA	860004	OF	17000	LA ROCHELLE
MONSIEUR LE LIEUTENANT- COLONEL	PASCAL	ROSENPLAC	860004	СН	13000	MARSEILLE
MONSIEUR L'INGE- NIEUR EN CHEF	MICHEL	VILLAIN	860005	СН	29000	QUIMPER



# Ils nous ont rejoint:

Civilité	Prénom	Nom	Code postal	Ville	Comité	Grade LH
MONSIEUR LE PROFESSEUR	ROBERT	BARRAINE	86280	SAINT-BENOIT	860004	СН
MONSIEUR LE PROVISEUR	ROLAND	BEIX	86180	BUXEROLLES	860001	СН
MONSIEUR LE CAPITAINE DE FREGATE	CHRISTOPHE	EUGENE	86100	CHATELLERAULT	860001	СН
MADAME	GINETTE	GOUPILLE	86210	VOUNEUIL SUR VIENNE	860001	
MONSIEUR LE PROFESSEUR (E)	PIERRE	MAGNARD	86240	CROUTELLE	860005	СН
MONSIEUR	DANIEL	MOINARD	86340	NOUAILLE- MAUPERTUIS	860003	СН
MONSIEUR	MAURICE	RAMBLIERE	86370	VIVONNE	860003	СН

# SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Hôtel National des Invalides 75700 PARIS Cedex 07

Téléphone 01 47 05 78 31

Président d'honneur : Général J. GRANGEON (1998 – 2004) Vice-Présidents d'honneur: Général D. TABOUIS & Général A. PRIEUR

## SECTION DE LA VIENNE

9, rue Paul Bert 86000 – POITIERS Tél. 05 49 01 79 01

## Président:

M. le Bâtonnier André FREZOULS

# Vice - Président délégué:

Colonel (er) Ch.-A. GARCIA 43, rue de la Blaiserie 86000 – POITIERS Tél. 05 49 46 21 48 E.mail :

charles-antoine.garcia@wanadoo.fr

## Secrétaire :

Commandant (er) M. BAQUIER Le bois Sené – 6, rue des fleurs 86800 – St JULIEN l'ARS Tél. 06 98 39 20 59 Fax 05 49 56 45 85 E.mail: semlh-86@cegetel.net

#### Trésorier:

G. BOUTIN

10, rue Alsace Lorraine
86000 – POITIERS

Tél. 05 49 41 56 73 E.mail: gilbert.boutin@orange.fr

# COMITÉ 860001 VIENNE NORD – EST

Lieutenant-colonel (er) J.-P.

**ARLANDIS** (05 49 21 54 85)

COMITÉ 860002 VIENNE SUD – EST

Général (CR) **R. BOCK** (05 49 48 64 37)

COMITÉ 860003 VIENNE SUD - OUEST

Inspecteur Général J.-C. CUBAUD (05 49 48 70 03)

> COMITÉ 860004 VIENNE CENTRE

Professeur D. BONTOUX (05 49 88 05 67)

COMITÉ 860005 VIENNE NORD – OUEST

Lieutenant-colonel (R)
J. LEQUIEN (05 49 98 20 23)

Page 4

Ancien négociant en matériaux de construction à Migné-Auxances, Monsieur Aristide ROUAULT est depuis longtemps un membre actif de la société civile : membre titulaire (9 ans), puis associé (6 années) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, il a exercé durant 15 ans la fonction de juge consulaire, puis de Président de section au Tribunal de commerce de Poitiers. Il a également présidé naguère aux destinées du Lions Club de Poitiers. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 2004. Nous lui devons donc cet éclairage sur une fonction encore peu connue.

#### CONCILIATEURS DE JUSTICE ... FAISEURS DE PAIX (VOLTAIRE)

Bénévole, ayant une expérience juridique, il est nommé sur proposition du Juge d'Instance par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel.

Après avoir prêté serment, il a pour mission selon l'article 1 du décret du 20 mars 1978, de faciliter en dehors de toute procédure judiciaire le règlement amiable des différends portant sur des droits dont les intéressés ont la libre disposition.

Il ne donne pas de consultation juridique, il ne peut dire le Droit.

Il ne peut être investi d'un mandat électif dans le ressort de la Cour d'Appel dans lequel il exerce ses fonctions.

Il intervient dans de nombreuses affaires: problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle et troubles anormaux de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent, droit de passage, rupture entre concubins même pacsés...etc.

Le conciliateur de justice ne peut intervenir dans les conflits avec l'administration (Médiateur de la République), dans les affaires d'état civil et familiales, ainsi que dans les différends relatifs au droit du travail.

Auxiliaire de Justice, il dépend du Tribunal d'Instance, le conciliateur de Justice présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion, il est soumis au secret. Les informations qu'il recueille ou les constatations auxquelles il procède ne peuvent être divulguées.

Le conciliateur de justice reçoit sans aucune formalité particulière, même sans rendez-vous, dans ses permanences généralement en Mairie ou dans les Maisons de Justice et du Droit.

Il a une compétence territoriale qui est celle du canton. Le Juge d'Instance ou de proximité peut avec l'accord des parties désigner un conciliateur de justice aux fins d'une tentative préalable de conciliation.

Le conciliateur de justice ne tranche pas les litiges, sa mission essentielle est d'apporter son aide et son concours à ceux qui ont un différend afin de le résoudre d'une manière non contentieuse. FAISEUR DE PAIX, il remplace le Juge de Paix dans sa mission de conciliation.

Le conciliateur de justice, avec ses qualités d'écoute, doit inspirer la confiance aux parties pour trouver un terrain d'entente.

Il fait appel au bon sens et à l'équité pour trouver un accord amiable qui ne soit pas contraire à l'ordre public et ne lèse aucune des parties.

Il ne convoque pas, il INVITE à venir le voir à sa permanence.

La tentative de conciliation devant le conciliateur de justice ne suspend en aucun cas les délais de prescription ou de recours.

### LA CONCILIATION

Madame Rachida DATI, Garde des Sceaux, dans le cadre de la réforme de la Carte Judiciaire, prévoit la suppression de nombreux Tribunaux d'Instance.

Le recours à la conciliation permet une meilleure régulation des flux contentieux et participe au désengorgement des tribunaux.

C'est une justice de proximité. Elle participe à la paix sociale et elle est GRATUITE.

La conciliation, mode alternatif au règlement des litiges, évite le procès, un jugement ne contente au maximum que l'une des parties. « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès ».

Un constat d'accord peut être établi à la demande et avec l'accord des parties, il est obligatoirement rédigé s'il y a renonciation d'un droit par l'une des parties. Ce constat peut, sur demande auprès du Juge d'Instance, être revêtu de la force exécutoire. La loi du 8 février 1995 et son décret d'application du 22 juillet 1996 ont voulu relancer la conciliation en amont des procédures judiciaires et intégrer les conciliateurs de justice en leur offrant la possibilité d'intervenir dans les tentatives préalables de conciliation par délégation du Juge d'Instance et avec l'accord des parties.

Cette faculté de délégation constitue une grande innovation.

La conciliation judiciaire en cours d'instance suppose la présence d'un conciliateur de justice à l'audience de droit commun. Placé près de l'estrade à hauteur du Tribunal, auxiliaire du juge il se veut proche du public qui est informé de sa présence.

La conciliation en cours d'instance est rapide et économique (les frais de justice sont supprimés). Elle prés<mark>ente aussi des caractéristiques</mark> de souplesse et de discrétion, elle se déroule hors la présence du public. L'accord des parties présentes à l'audience est obligatoire.

Si les parties se concilient, un constat d'accord est rédigé et signé par les intervenants. Après contrôle du Juge, il pourra être revêtu de la formule exécutoire. L'affaire est radiée du rôle.

La loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridictionnelle a accru l'accès aux tribunaux des catégories de populations les plus en difficulté mais n'a pas résolu la question préalable de l'accès au Droit. Cette situation renforce le sentiment d'incompréhension du justiciable, voire d'exclusion de l'appareil judiciaire.

L'élaboration d'un espace dans lequel pourront s'épanouir les modes alternatifs de règlement des conflits, dont la conciliation, est d'autant plus nécessaire que nous évoluons au sein d'un contexte de judiciarisation croissant de nos sociétés et doit être encouragée dès lors qu'elle ne constitue pas un pis-aller afin d'alléger la tâche des juridictions moyennant économies pour l'État et au détriment des parties ou l'une elles.

Dans « ESSAI SUR LES LOIS» J. Carbonnier cite: «le dilemme n'est pas entre la loi et d'autres formes du droit: il est entre le droit et le non droit Ce n'est pas le néant, même pas le chaos. L'hypothèse est que, si le droit est écarté, le terrain est occupé et peut-être même occupé d'avance, par d'autres systèmes de régulation sociale, la religion, la morale, les mœurs, l'amitié, l'habitude ».

Mais ce n'est plus du droit.

Pour prendre contacte avec un conciliateur de justice, on peut se renseigner auprès de la Cour d'Appel, des Tribunaux d'Instance, des Mairies, des Services de Police et de Gendarmerie.

On s'adresse au conciliateur de justice de la façon la plus simple: par lettre, par téléphone, en se présentant à lui à sa permanence

Le titre suggère un vœu qui ne se réalisera que très difficilement. Les Français rêvent d'une vie sans contrainte économique ? Les gouvernés attendent toujours plus ; et les gouvernants espèrent le point supplémentaire de croissance économique qui résoudra le problème mais qui ne vient pas. Cette attitude se résume en un jugement célèbre : « L'économie, c'est comme l'intendance : ça suit ! ». On peut se demander comment vit une nation qui prétend que l'économie doit s'adapter.

#### I Le modèle français.

Apparu en 1945, il se définit par trois traits : 1- une direction économique assurée par l'État en concertation avec les partenaires sociaux, 2- un colbertisme industriel heureux dans certains domaines –aviation, atome- qui ne néglige cependant pas l'agriculture, le tourisme, 3 un rôle moteur du secteur public dans le social, la santé ... En résumé, un étato-capitalisme qui a été présenté dans les années 50 et 60 comme la troisième voie entre l'économie planifiée soviétique et l'économie de marché américaine. Il a bien fonctionné jusque dans les années 70 mais coince depuis parce que dans un monde ouvert il est impossible d'être l'exception.

# Il Les engagements impossibles de l'État.

Impossibles parce qu'ils ne tiennent pas compte de l'existence d'une frontière en économie.



Une assistance nombreuse et passionnée ...

1°- La réduction du temps de travail est justifiée par l'existence d'un chômage que l'on résoudra en faisant moins travailler ceux qui ont un emploi et en donnant aux chômeurs les heures de travail libérées. Arithmétiquement c'est parfait. Mais deux conditions nécessaires ne sont pas remplies. i- Seul le travail non qualifié est partageable. ii- Il faudrait également partager les revenus du travail. Mais travailler moins pour gagner moins suppose que l'on préfère une heure de loisir en plus au revenu d'une heure de travail en moins. C'est impossible dans une société où le temps de loisir n'est pas un temps de repos mais un temps de consommation effrénée. Bref on travaille 35 heures mais on est payé 39. Donc les coûts des entreprises augmentent : elles perdent des marchés et réagissent en remplaçant le travail des hommes par celui des machines. Le chômage que l'on voulait éliminer augmente, au mieux perdure.

2°- L'augmentation du SMIC au-delà de son indexation rend le travail non qualifié de plus en plus cher. Donc les entreprises réduisent l'emploi et le smicard

qui garde son emploi devient un privilégié! Autre conséquence néfaste : la réduction de l'écart salaire moyen- smic implique des déroulements de carrière sans augmentation significative de salaire et encore que les études longues sont souvent non rentables. Là encore une idée sympathique au départ et fâcheuse à l'arrivée.

3°- L'État va fournir davantage de services publics gratuits ou à prix réduits. Cela va de la santé aux massifs de fleurs des communes ! Un non-dit : qui va payer ? Si c'est le contribuable, c'est normal. Si ce n'est pas le contribuable, il y a recours à l'emprunt. Et c'est scandaleux parce que la génération présente consomme sans payer et transfère la charge du paiement à la génération future qui remboursera l'emprunt. On peut rappeler que l'État en est à son 33ème déficit consécutif et que la dette publique atteint un montant tel qu'en 2006 les emprunts nets ont servi à payer les intérêts !

Conclusion : un politiquement correct devient un économiquement absurde.

#### III Les résultats actuels du modèle français.

- 1°- Prenons le PIB par habitant qui mesure la dimension économique d'un pays. Au niveau mondial, en 1980, la France était 8ème; en 2005 elle est 19ème. Au niveau européen, on constate la même régression : la France n'est pas leader, elle devient un pays moyen. On peut parler de déclin.
- 2°- Prenons le taux de chômage. La France a le taux le plus élevé dans l'Europe monétaire à 13 en 2006 et en 2007 jusqu'au mois de septembre. Au mois d'octobre elle se fait doubler par le Portugal et la Grèce. Le taux actuel de 8,1% est à comparer avec celui du Danemark 2,9%, des Pays-Bas 3,1%, de l'Autriche 4,3% ou de l'Irlande 4,4%. Il n'y a pas de quoi pavoiser.

#### IV La faillite du modèle français

Elle est évidente et s'explique par une mondialisation à laquelle nous participons peu comme producteurs mais beaucoup comme consommateurs!

#### Alors ?

Le conférencier reprenant le raisonnement qu'un philosophe contemporain Comte-Sponville a présenté dans « Le capitalisme est-il moral ? », pense que la France doit faire une véritable analyse critique de son modèle qui doit remonter de l'ordre des faits à l'ordre de la politique et au-dessus à l'ordre de la morale. Il nous faut changer de morale en matière économique. Aussi conclut-il en citant des maximes de Abraham Lincoln qui en 1860 dénonçait déjà l'incohérence en économie.

ૹજ

\* Professeur au CRIEF - Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, MOFIB (Monnaie, Finance, Banque) à l'Université de Poitiers, Auditeur de l'Association Régionale Poitou-Charentes de l'IHEDN, André CHAÏNEAU est l'auteur de nombreux ouvrages économiques. Il est chevalier de la Légion d'honneur.



Année 2, n° 1

n t r a

9

6

Presti

# **Bâtonnier André FREZOULS** 9 rue Paul Bert **86000 - POITIERS**

Téléphone: 05 49 28 35 79 Télécopie: 05 49 28 42 00 Messagerie: semIh-86@cegetel.net



Retrouvez la SEMLH sur le Web!

www.semlh.asso.fr

S Α U М U R



Cette charrette, unique en Europe, suivi les troupes du Reich jusqu'en 1945.

## 6 mai 2008 - Visite à l'École de Cavalerie de Saumur

Le 6 Mai 2008, la Section de la Vienne a organisé pour ses membres un voyage à Saumur et, plus exactement, à l'École de Cavalerie, avec le concours d'un moyen de transport mis à disposition par le Lieutenant-colonel HUET, Délégué Militaire Départemental Adjoint.

Arrivés en cours de matinée, les adhérents de la section ont pu visiter le « Musée des Blindés » et ont été surpris et intéressés par l'abondance et la variété des matériels de toute provenance (France, Amérique, Russie; Allemagne, Italie, etc.).

Ces engins de tous les conflits, originaires des forces alliés et des adversaires de l'époque, sont en parfait état de présentation; ce musée doit beaucoup au colonel AUBRY qui en a été longtemps l'une des chevilles ouvrières.

Après un repas pris en commun au Mess de l'École, l'après-midi a été consacré à la visite du « Musée de la Cavalerie » installé depuis septembre 2007 dans les anciennes écuries remarquablement aménagées dans un esprit didactique.

Un jeune sous-lieutenant très compétent et passionné par son sujet nous a fait parcourir un itinéraire qui nous a mené de l'origine de la Cavalerie - depuis Charles VII - à travers les tribulations de l'HISTOIRE, période révolutionnaire, l'Empire, la Restauration, le Second Empire et la Conquête de l'Algérie...

Les explications étant étayées par de superbes vitrines contenant des objets magnifiques, et des tableaux, bronzes, etc... rendant plus significatifs les étapes de notre passé commun.

La mise en valeur de ce Patrimoine National mérite - comme le disent les agences de tourisme - le détour.

# Infos du Siège

Congrès national: Le compte rendu du Congrès national sera inséré au Bulletin n°3.

Cotisations annuelles : Il est rappelé que nos cotisations, pour la Vienne, se règlent en Juillet.

Ordre national de la LH: Dernières nominations et promotions aux J.O. n° 84, 108, 157 et 162.

# Paul APPELL - 1er Président de la SEMLH (Suite de la page 1)

demi-frère réside encore en Allemagne, et ensemble ils agissent comme espions pour la France et contre l'Allemagne. L'autre événement qui secoue la France en cette fin de XIXème siècle est l'affaire Dreyfus. Appell est un Dreyfusard de la première heure, et il sert comme expert lors de la révision du procès de Dreyfus en 1906. Entretemps, il gagne en 1899 la médaille d'or du roi de Suède pour un mémoire consacré "au calcul des coefficients de Fourier des fonctions quadruplement périodiques" et devient en 1903 doyen de l'université de Paris.

Quand la Première Guerre Mondiale éclate, Appell, qui souhaite ardemment le retour de l'Alsace à la France, est trop âgé pour participer directement au conflit, mais il crée le Secours National, un organisme semi-officiel chargé d'apporter de l'aide aux femmes de militaires et aux victimes civiles de la guerre. Et lorsqu'en Décembre 1918, il revient dans Strasbourg libéré, il s'écrie : "Je croyais devenir fou en voyant le drapeau tricolore français sur notre vieille cathédrale". Dans les années 1920, il est le Secrétaire Général de la France auprès de la Société des Nations.

L'œuvre mathématique d'Appell est marquée par la publication de 250 travaux dans des domaines variés : géométrie, mécanique, équations différentielles, fonctions elliptiques. Son nom est moins connu que celui d'autres de ses contemporains, car si Appell a résolu de nombreux problèmes, il n'a pas créé de champ de recherche ex nihilo. Enfin, il faut aussi remarquer qu'Appell a créé le premier fond d'aide à la recherche scientifique, véritable précurseur de notre moderne CNRS. (Ref.: http://www.bibmath.net/bios/index.php3?action=affiche&quoi=appell)

# Le coin du secrétaire

Vous n'êtes pas sans savoir que parmi vos voisins figurent sans doute des Légionnaires qui ne sont pas adhérents de la Société. Appelés « Prospects » par l'administration de l'association, ils ont fait l'objet, comme chacun d'entre nous, d'une invitation à rejoindre la SEMLH lors de leur nomination. Au nombre d'environ 80, ils n'ont sans doute plus le souvenir de ce «démarchage» qui leur est parvenu au cours d'un moment fort de leur existence

Notre devoir n'est-il pas de recruter?

